

VEILLE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

Benelux

Une publication du SER de La Haye et du SE de Bruxelles
Mars 2025

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

1,55 %

Dépenses moyennes de
défense, en % du PIB, des pays
du Benelux en 2024

Région du Benelux

- Des discussions sont en cours pour augmenter les dépenses dans la défense au sein des pays du Benelux
- Les relations commerciales entre les pays du Benelux et du MERCOSUR
- Le Benelux dans le top 10 européen en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- Les pays du Benelux œuvrent pour une clarification du cadre légal concernant les travailleurs détachés extra-UE.

Belgique

- Perspectives démographiques de la Belgique : une population toujours croissante mais vieillissante
- La Belgique a transmis à la Commission européenne son plan budgétaire-structurel à moyen terme.
- La politique économique du nouveau gouvernement vise un nouvel équilibre

Luxembourg

- Près d'une personne sur cinq est en risque de pauvreté
- La faillite de FWU Life Insurance est prononcée, sa liquidation enclenchée
- Le gouvernement entend renforcer l'accessibilité du marché immobilier

Pays-Bas

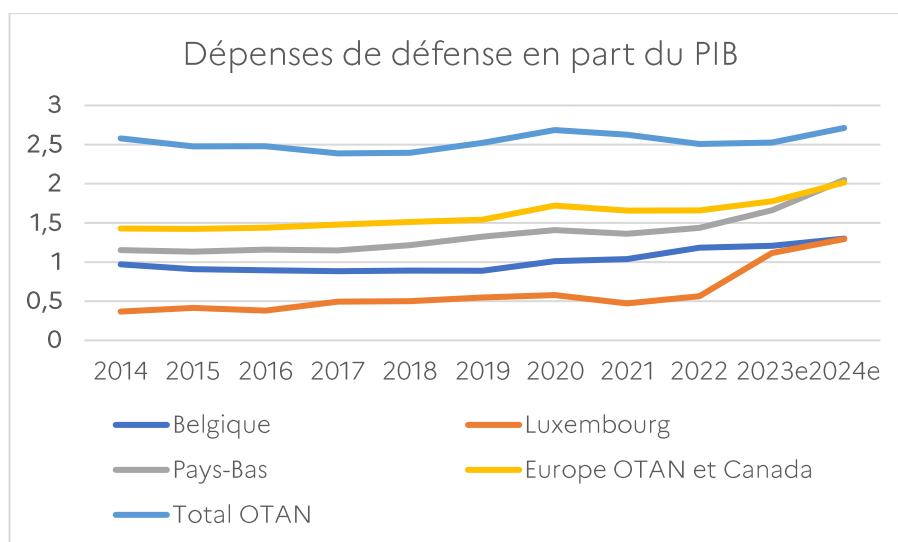
- Euronext Amsterdam élargit pour la première fois son indice principal AEX® (Amsterdam Exchange Index)
- Une accélération de l'activité économique portée par la consommation

- Selon un rapport du CPB, plus d'1 Md€ d'aides sociales n'ont pas été distribuées en 2021
- Invest international crée un fonds pour garantir l'accès aux matières premières critiques

Région du Benelux

Des discussions sont en cours pour augmenter les dépenses dans la défense au sein des pays du Benelux

Selon les estimations de l'OTAN, les dépenses de défense des pays du Benelux ont augmenté de 11 497 EUR (en prix constants de 2015) entre 2014 et 2024, atteignant en moyenne 1,55 % du PIB en 2024, soit une hausse de +0,72 pp en dix ans. Au cours de cette période, les dépenses de défense de la Belgique, exprimées en pourcentage du PIB, ont progressé de +0,3 pp, pour atteindre 1,30 % en 2024. En 2024, la moitié de ces dépenses (50,2 %) est consacrée aux coûts de personnel, tandis que les dépenses d'équipement et d'infrastructure représentent respectivement 15,6 % et 3,9 % des dépenses totales de défense de la Belgique. Le Luxembourg a, de son côté, enregistré la plus forte hausse des dépenses de défense par rapport à son PIB entre 2014 et 2024, avec une progression de +0,9 pp. Cependant, avec des dépenses représentant 1,29 % de son PIB, il demeure le pays du Benelux avec les dépenses de défense les plus faibles. A noter néanmoins que le Luxembourg a négocié une exception auprès de l'OTAN, s'engageant à porter ses dépenses de défense à 2 % de son revenu national brut (RNB) plutôt que de son PIB, en raison de ses spécificités économiques. En 2024, le Luxembourg se distingue par une part significative de ses dépenses allouée aux équipements (43,6 %) et aux infrastructures (13,9 %), tandis que les dépenses liées au personnel représentent 21,4 % de ses dépenses de défense. Enfin, les Pays-Bas sont le seul pays du Benelux à avoir atteint, pour la première fois, le seuil de 2 % du PIB fixé par l'OTAN, avec des dépenses s'élevant à 2,05 % du PIB en 2024, contre 1,15 % en 2014. Parmi ces dépenses, 38 % sont consacrées au personnel, 36,2 % à l'équipement et 3,9 % aux infrastructures.



Source: OTAN

Répartition des dépenses de défense par catégorie principale (% - 2024e)

	Belgique	Luxembourg	Pays-Bas
Équipement	15,16	43,68	36,2
Personnel	50,17	21,45	38,04
Infrastructures	3,89	10,7	3,89
Autres dépenses	30,78	24,17	21,87

Source: OTAN

Des débats sont actuellement en cours au sein des pays de la zone concernant une éventuelle hausse des dépenses de défense.

En Belgique, l'accord de coalition du gouvernement fédéral pour la période 2025-2029, signé le 31 janvier 2025, prévoit une révision à la hausse des objectifs de financement de la défense. Un nouveau Fonds de défense sera créé, financé par la vente d'actifs, avec une première tranche à mobiliser avant le 31 décembre 2025. Selon cet accord, une trajectoire de croissance accélérée est envisagée pour atteindre 2 % du PIB pour les dépenses de défense d'ici 2029 au plus tard, avec un objectif de 2,5 % en 2034, contre 1,55 % du PIB prévu pour 2030 dans les projections précédentes. Le PSMT de la Belgique, publié le 18 mars 2025, reprend cette même trajectoire budgétaire, conformément à l'accord de coalition. Au Luxembourg, l'accord de coalition 2023-2028 prévoit que l'effort de défense atteigne 2 % du revenu national brut (RNB) à moyen terme. Lors de son discours sur l'état de la Nation, prononcé le 11 juin 2024, le Premier ministre a indiqué que cet objectif de 2 % du RNB serait atteint dès 2030. En mars 2025, le Premier ministre Luc Frieden a confirmé son intention de réévaluer cet objectif à la hausse, et les discussions sur une accélération de la trajectoire se poursuivent au sein du gouvernement. Une décision définitive sera prise par le conseil de gouvernement avant le sommet de l'OTAN prévu en juin 2025. **Aux Pays-Bas**, des débats sont également en cours afin d'augmenter structurellement les dépenses de défense au-delà de l'objectif actuel de 2,0 % du PIB.

Les relations commerciales entre les pays du Benelux et du MERCOSUR

En 2024, les pays du Mercosur représentaient 1,5 % des flux commerciaux de la zone du Benelux, dont 1,3 % des importations et 1,8 % des exportations. Parmi ces pays, le Brésil est de loin le principal partenaire commercial des nations du Benelux, avec une part de 1,2 % dans les flux commerciaux de cette zone, contre moins de 0,3 % pour les autres membres du Mercosur. En 2024, la région européenne enregistre un déficit commercial de 553 M€ vis-à-vis de ces partenaires sud-américains, principalement dû au déficit commercial des Pays-Bas envers l'ensemble des pays du Mercosur.

Part du Mercosur dans les flux commerciaux en 2024
(% du total)

	Importations	Exportations	Flux
Luxembourg	0,12	0,76	0,37
Belgique	0,57	1,00	0,79
Pays-Bas	1,83	6,95	2,35
Benelux	1,32	1,85	1,49

Source : [Eurostat](#)

Concernant la **Belgique**, les pays du Mercosur représentaient 1 % de ses exportations et 0,59 % de ses importations en 2024. La Belgique affiche ainsi un excédent commercial de 2,2 Md€ avec le Mercosur, soit 11 % de son excédent commercial total (19,2 Md€). Pour le **Luxembourg**, le Mercosur ne représente en 2024 que 0,76 % de ses exportations et 0,12 % de ses importations. Toutefois, contrairement à la balance commerciale globale du pays, la balance commerciale avec les pays du Mercosur est positive. Cet excédent est principalement porté par les exportations vers le Brésil. En ce qui concerne les **Pays-Bas**, les pays du Mercosur représentent 2,3 % de leurs flux commerciaux, dont 1,3 % pour les importations et 6,9 % pour les exportations. Les exportations néerlandaises vers le Mercosur sont principalement soutenues par les ventes au Brésil, qui représentent 5,3 % des exportations totales des Pays-Bas.

Le Benelux dans le top 10 européen en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En 2024, [l'indice d'égalité des genres](#) élaboré par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) classe respectivement les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg aux 3e, 5e et 7e positions du classement européen. Depuis 2013, l'EIGE collecte des données auprès des 27 États membres de l'UE afin d'attribuer à chacun un score compris entre 1 (inégalité totale) et 100 (égalité complète) en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, sur six domaines différents. Pour l'enquête 2024, les Pays-Bas ont obtenu un score moyen de 78,8, la Belgique de 76,1 et le Luxembourg de 75,4, plaçant ainsi ces trois pays au-dessus de la moyenne de l'UE (71,0). La Suède occupe la première place avec un score de 82, tandis que la France se positionne en 6e position avec un score de 76,1.

Dans le domaine du travail et du pouvoir, les trois pays se positionnent également au-dessus de la moyenne européenne et enregistrent leur plus grande amélioration dans le secteur du pouvoir (économique et politique). En **Belgique**, le gouvernement enregistre la deuxième plus forte représentation de femmes au sein de l'UE, 55 % de ses ministres et secrétaires d'État étant des femmes. Toutefois, les femmes restent sous-représentées dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées (38 %) et au sein de la banque centrale (35 %). Le taux d'emploi des femmes, bien que restant relativement faible (42 %), continue de progresser avec une réduction de l'écart entre les genres de 3 pp depuis 2010. Au **Luxembourg**, les femmes occupent 33 % des postes de ministres, secrétaires d'État et sièges au parlement tandis que 44 % des membres du conseil

d'administration de la banque centrale sont des femmes. Néanmoins, l'écart en matière d'emploi entre hommes et femmes continue de se réduire, avec un taux d'emploi des femmes à temps plein s'élevant à 52 % (contre 40 % en 2010). Aux **Pays-Bas**, l'égalité des sexes a été atteinte parmi les ministres, et la représentation des femmes dans les conseils d'administration des plus grandes sociétés cotées en bourse a atteint 42 %. Cependant, l'écart entre le taux d'emploi à temps plein (ETP) des hommes et des femmes s'est creusé de 1 pp depuis 2021, ce qui en fait l'une des disparités les plus marquées parmi les États membres, avec un écart de 16 pp.

Les pays du Benelux œuvrent pour une clarification du cadre légal concernant les travailleurs détachés extra-UE.

En 2025, sous l'impulsion des Pays-Bas, les pays du Benelux ainsi que le Danemark, l'Allemagne, l'Italie et la Lettonie ont présenté le 14 février 2025 un document de position sur la régulation des travailleurs détachés extra-UE à la vice-présidente exécutive chargée des droits sociaux et des compétences, de la qualité des emplois et de la préparation, Roxana Mînzatu.

Les signataires du document, s'appuyant sur le rapport Letta, constatent une lacune dans le cadre légal européen permettant à des acteurs malveillants de contourner les protections sociales nationales au détriment de la compétitivité des entreprises respectant la loi. Ils soulignent que le détachement de travailleurs extra-UE est actuellement régi par une jurisprudence de la Cour de justice de l'UE insuffisamment claire et concrète menant à une application différenciée par les États membres.

Afin de clarifier le cadre légal, les signataires enjoignent à la Commission de proposer une directive dédiée à ces travailleurs détachés extra-UE. Ainsi, les conditions à respecter pour considérer un tel détachement comme légal devraient être articulées. De plus, ces pays voudraient des garde-fous pour protéger les droits sociaux, un accès facilité à la justice en cas de non-respect de ces droits et une meilleure coordination dans la mise en œuvre du cadre légal.

Belgique

Perspectives démographiques de la Belgique : une population toujours croissante mais vieillissante

D'après les perspectives démographiques (2024-2070) publiées par le [Bureau fédéral du plan](#) (BFP), la population totale de la Belgique devrait atteindre 12,9 millions d'habitants en 2070 (contre 11,7 millions en 2024, soit un taux de croissance annuel moyen de +0,21 %). Le BFP prévoit que la population augmente sensiblement en Flandre pour s'établir à 8,0 millions (contre 6,4 millions en 2024), alors que les populations de Wallonie et de Bruxelles-Capitale resteraient assez stables, avec respectivement 3,7 millions et 1,2 million d'habitants.

La migration constitue le principal moteur de la croissance démographique, et deviendra le seul facteur à partir de 2038, année

où le solde naturel deviendra négatif. Cette dégradation du solde naturel s'explique notamment par une fécondité toujours faible (1,6 enfant par femme à partir de 2035), bien qu'en légère hausse par rapport à 2024 (1,5 enfant), alors qu'elle était de 1,9 enfant par femme à la fin des années 2000. Le solde migratoire international (immigrations moins émigrations) reste stable, autour de 30 000 personnes par an, un niveau inférieur à celui observé ces dernières années. La population de la Belgique augmente de 30 000 personnes en moyenne chaque année.

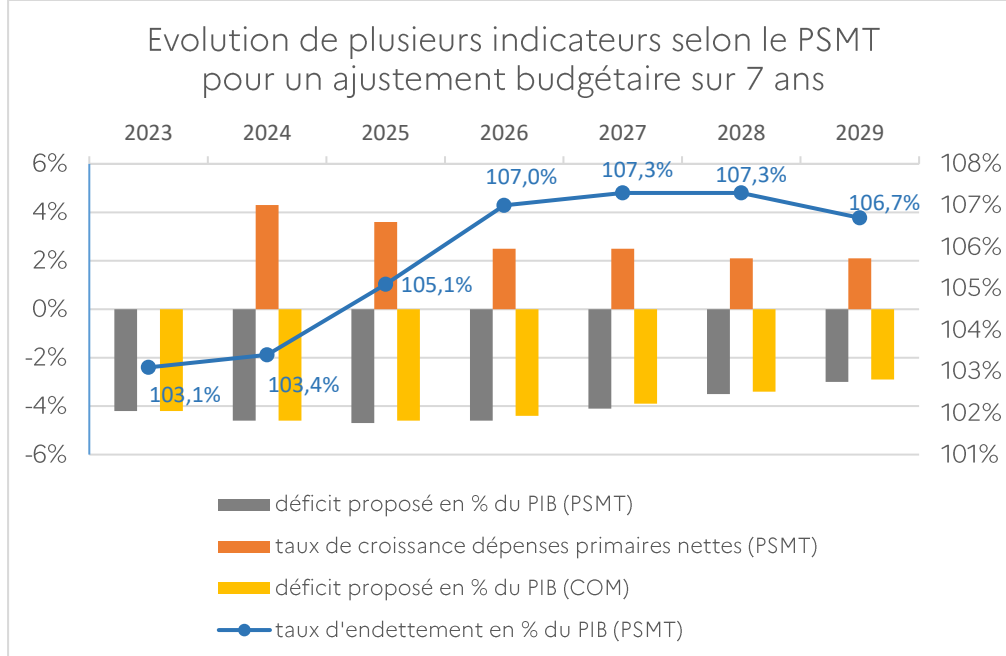
L'espérance de vie à la naissance s'élève à 89,8 ans pour les femmes et 88,1 ans pour les hommes, ce qui reflète une forte réduction de l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes : si en 2023 cet écart était de 4,1 ans, celui-ci ne serait plus que de 1,7 an en 2070.

Enfin, le vieillissement de la population s'accélérera, comme l'illustre l'évolution du coefficient de dépendance, qui mesure la proportion de personnes âgées de 67 ans et plus par rapport à la population en âge d'activité. Selon le BFP, ce coefficient passerait de 28 personnes de 67 ans et plus pour 100 personnes âgées de 18 à 66 ans, à 37 en 2040, puis à 43 en 2070. Parallèlement, la population en âge actif resterait stable jusqu'en 2070. Ce vieillissement aura des répercussions sur la taille des ménages, qui passera de 2,3 personnes en moyenne par ménage en 2023 à 2,1 personnes en 2070.

La Belgique a transmis à la Commission européenne son plan budgétaire-structurel à moyen terme.

Initialement attendu en septembre 2024, le plan budgétaire-structurel à moyen terme ([PSMT](#)) de la Belgique n'a été transmis à la Commission que le 18 mars 2025, après que la période de gouvernement d'affaires courantes se soit prolongée jusqu'à la conclusion d'un accord de coalition fédérale le 31 janvier 2025. La Belgique étant en procédure pour déficit excessif, la Commission lui a adressé en février 2025 une trajectoire de référence sur 7 ans, contrainte par une norme de dépenses nettes pluriannuelles. La trajectoire budgétaire décrite dans le PSMT est similaire à cette trajectoire de référence sur 7 ans, si ce n'est que ses ambitions ont été légèrement revues à la baisse en raison de la formation tardive d'un gouvernement et du régime de douzièmes provisoires qui sera d'application jusqu'en juin 2025.

L'effort budgétaire prévu pour 2025 est ainsi moindre par rapport à la trajectoire de référence, mais compensé sur la période 2026-2029, permettant d'atteindre un déficit de 3 % à terme. La Belgique sollicite ainsi une extension conditionnée à des réformes structurelles pour permettre une période d'ajustement sur 7 ans. L'assainissement budgétaire visé est ambitieux, mais reste réaliste, à condition d'aboutir à une coordination budgétaire améliorée entre le niveau fédéral et le niveau régional. Les différents niveaux devront en effet convenir d'une répartition crédible de l'effort, répartition laissée en suspens alors que la coordination des politiques budgétaires entre les entités fédérale et fédérées se heurte systématiquement à une absence de compromis depuis 2013.



Pour mémoire, selon le nouveau cadre de gouvernance économique européen adopté en avril 2024, chaque Etat membre est désormais tenu de remettre à la Commission européenne un PSMT détaillant ses engagements en matière budgétaire, de réformes et d'investissements, pour une période de 4 ou 5 ans, ou éventuellement étendue à 7 ans.

La politique économique du nouveau gouvernement vise un nouvel équilibre

Les cinq partis de la coalition « Arizona » – les régionalistes flamands (N-VA), les libéraux francophones (MR), les chrétiens-démocrates (Les Engagés et CD&V), ainsi que les socialistes flamands (Vooruit) – ont formalisé un [accord de gouvernement](#) le 31 janvier 2025. Face à un déficit public qui « risque de devenir le plus important d'Europe », le gouvernement a fait de la rééquilibration des comptes publics sa priorité. Selon l'accord, cet objectif sera atteint grâce à la mise en œuvre de réformes structurelles, sans augmentation de la charge fiscale globale, mais avec une redistribution de celle-ci en faveur des actifs, des investisseurs et des entrepreneurs.

Le gouvernement prévoit une réforme fiscale visant à garantir un écart de plus de 500 € nets par mois entre le travail et l'inactivité, en imposant une contribution plus importante aux plus aisés (« les épaules les plus larges »), par exemple, par l'introduction d'une taxe de 10 % sur les plus-values des actifs financiers. Il envisage également une réforme de l'organisation du marché du travail, comprenant une limitation de la durée des allocations chômage à deux ans, ainsi qu'un plan de prévention et de réinsertion pour les malades de longue durée (plus de 500 000 personnes concernées). Par ailleurs, le gouvernement reformera le système des pensions, en durcissant les critères de travail « effectif », en ajustant le système de bonus-malus et en réduisant certains avantages pour les fonctionnaires militaires ou de la SNCB.

Dans le cadre du plan « Make 2030 », le gouvernement de Bart de Wever s'engage à soutenir les secteurs stratégiques de l'industrie de défense, avec un budget qui devrait atteindre 2 % du PIB d'ici 2029, ainsi que du secteur de l'énergie, en impulsant de nouveaux projets

dans la filière nucléaire, avec pour objectif de disposer de 4 GW de capacité nucléaire. En collaboration avec les régions, le gouvernement prévoit aussi de promouvoir l'économie circulaire. L'objectif est d'atteindre un niveau d'investissement annuel de 3 % du PIB, soit environ 20 Md€.

Luxembourg

Près d'une personne sur cinq est en risque de pauvreté

Selon [l'Office de statistique luxembourgeois](#) STATEC, près d'une personne sur cinq (18,1 %) est exposée au risque de pauvreté au Luxembourg, le seuil de pauvreté étant fixé à 2 540 € par mois et par personne, comparé à un niveau de vie moyen de 4 867 € par mois et par membre du ménage. Bien que le nombre de personnes à risque de pauvreté ait diminué par rapport à 2023, des inégalités importantes persistent selon l'âge. En effet, un enfant de moins de 18 ans sur quatre est en risque de pauvreté, tandis que ce taux concerne seulement 9,4 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Par ailleurs, le coefficient de Gini, qui mesure les inégalités de revenus, révèle une répartition inégale des ressources au Luxembourg, avec un indice de 30,1 % en 2024. Enfin, les 20 % des ménages les plus riches bénéficient d'un niveau de vie moyen 4,7 fois supérieur à celui des 20 % les plus pauvres.

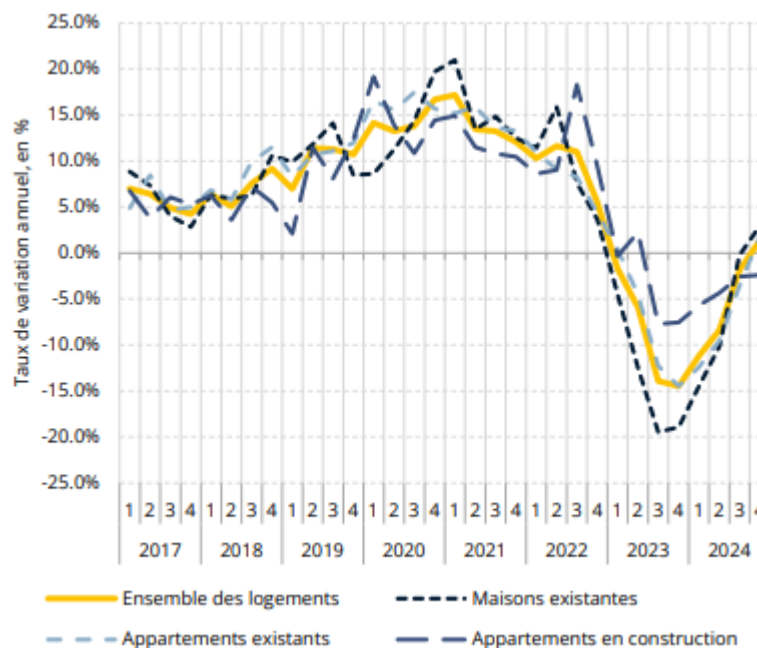
La faillite de FWU Life Insurance est prononcée, sa liquidation enclenchée

FWU Life Insurance, filiale luxembourgeoise (FWU LL) d'une société familiale allemande d'assurance principalement axée sur les grandes fortunes, rencontre des difficultés de [solvabilité](#) depuis l'été 2024. Malgré le plan de sauvetage soumis par l'assureur au Commissariat aux Assurances (CAA) le 19 octobre 2024, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg a prononcé, le 31 janvier 2025, la dissolution et la liquidation de FWU LL, suite à la requête du CAA.

Dans un [communiqué](#) du 13 février 2025, l'ACPR a souligné les conséquences pour les souscripteurs français : le liquidateur de FWU LL devra adresser, dans un délai de six mois, une déclaration de créance préremplie à chaque preneur d'assurance, avec un retour attendu au plus tard le 31 janvier 2028. Ce délai prolongé de trois ans s'explique par le nombre important de petits souscripteurs (250 000 au total), dont 30 000 contrats français, et un portefeuille moyen de 4 000€ par souscripteur. Des remboursements pourraient intervenir avant cette date, conformément au mécanisme de triangle de sécurité luxembourgeois. Ce dispositif, qui sépare les avoirs des épargnants-créanciers sur un compte bancaire distinct de celui de l'assureur (principe de ségrégation), confère aux preneurs d'assurance un rang de première priorité (principe de super privilège) lors de la liquidation de ces avoirs, gelés par le régulateur luxembourgeois depuis juillet 2024.

Le gouvernement entend renforcer l'accessibilité du marché immobilier

Les prix de l'immobilier au Luxembourg ont fortement augmenté, atteignant un pic au troisième trimestre 2022 (+65 % entre 2015 et 2022), principalement en raison de la hausse du coût du foncier et des coûts de construction. Depuis, ces prix ont connu une certaine modération, enregistrant une baisse de 20 % entre le troisième trimestre 2022 et le quatrième trimestre 2023 selon le rapport OCDE sur le Luxembourg (2025), et se situent désormais dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant, l'accès au logement reste difficile, notamment pour les propriétaires ayant un prêt, qui consacrent un tiers de leur revenu disponible au remboursement de ce dernier. Cette situation s'est encore détériorée en 2023-2024 en raison de la hausse des taux d'intérêt.



Face à cette situation, le gouvernement a adopté en 2024 des mesures pour stabiliser le marché et améliorer son accessibilité. Parmi ces mesures, qui ciblent principalement la demande, on retrouve une augmentation du crédit d'impôt pour l'achat (Bellegen Akt), la création d'un nouveau crédit d'impôt, une augmentation de l'investissement public dans le logement locatif, une hausse de la déductibilité des intérêts pour les propriétaires-occupants, ainsi qu'une augmentation des subventions au paiement de loyers pour les ménages à faibles revenus avec enfants. Le gouvernement a également annoncé un renforcement de l'investissement dans la construction de logements abordables, avec un objectif de 1 % du PIB alloué à cette initiative sur la période 2024-2026. Une réforme fiscale est également prévue, introduisant une taxe nationale sur les terres non utilisées et un impôt sur les logements inoccupés.

Pays-Bas

Euronext Amsterdam élargit pour la première fois son indice principal AEX® (Amsterdam Exchange Index)

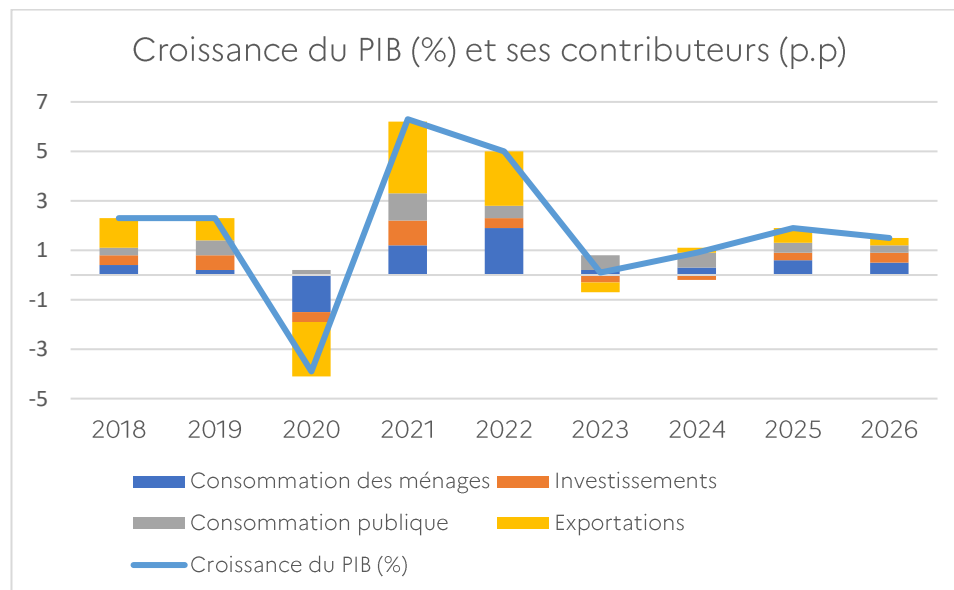
Suite à une [consultation technique](#) avec les acteurs du marché local, Euronext Amsterdam a annoncé que son indice AEX® (composé des sociétés les plus capitalisées), référence depuis 1983, enregistrera des modifications à partir du 19 septembre 2025. Le nombre de composantes de l'indice passera de 25 à 30 sociétés à capitalisation

boursière flottante (actions librement négociables). Par ailleurs, plusieurs seuils d'exigences, tels que la liquidité et le chiffre d'affaires, seront abaissés. Concernant l'indice AScX® (Amsterdam Smallcap Index – pour les petites capitalisations), son nombre de composantes sera réduit à un maximum de 20 sociétés, avec un « rebranding » destiné à accroître leur visibilité. De son côté, l'indice AMX® (Amsterdam Midcap Index – pour les capitalisations moyennes) conservera ses 25 composantes.

Selon R. van Vlerken, CEO d'Euronext Amsterdam, ces ajustements visent à établir une composition plus équilibrée et à mieux refléter la diversité des émetteurs cotés sur Euronext Amsterdam. Ils répondent également aux attentes des investisseurs désireux de s'exposer à un marché dynamique, celui des actions d'Amsterdam, devenu le plus grand marché boursier d'Europe en termes de volume de transactions depuis le Brexit. L'objectif est ainsi de rendre l'AEX® plus attractif pour les investisseurs et de canaliser plus efficacement les capitaux vers les entreprises, qu'elles soient nationales ou internationales, cotées sur Euronext Amsterdam.

Une accélération de l'activité économique portée par la consommation

Selon les dernières [prévisions](#) de l'Office du plan économique (CPB) datant du 26 février 2025, l'activité économique devrait croître de 1,9 % (+0,4 pp par rapport à la prévision de septembre 2024) en 2025 et de 1,5 % en 2026. L'activité économique sera principalement soutenue par la consommation des ménages (respectivement 2,6 % et 2,4 % en g.a. pour ces deux années) et les dépenses publiques (respectivement 1,9 % et 1,3 %). Si les investissements et le commerce international devraient également contribuer à l'accélération de la croissance, le CPB souligne que leur évolution demeure très incertaine en raison des tensions géopolitiques et de la question de l'azote.



Source : [CPB](#)

La consommation des ménages bénéficie d'une forte dynamique salariale. Dans un contexte de pénurie d'emploi et avec un taux de chômage prévu à 3,8 % en 2025, les salaires conventionnés devraient progresser de 4,8 % en 2025, puis de 4,3 % en 2026, après une hausse de 6,7 % en 2024. Or, l'inflation devrait rester au-dessus de l'objectif

de la BCE, avec un taux prévu à 3,0 % en 2025 et 2,4 % en 2026, contre 3,2 % en 2024.

Le déficit public devrait s'établir à -1,8 % du PIB en 2025 (-0,7 pp en g.a.) en raison d'un allègement du taux d'imposition des revenus du travail et de recettes fiscales exceptionnelles plus faibles, notamment liées aux impôts sur les sociétés et les dividendes. Bien qu'une sous-exécution budgétaire de 12 Md€ soit prévue par le CPB, les dépenses devraient augmenter pour atteindre 44,0 % du PIB en 2025 (+0,5 pp). Elles seront principalement portées par la sécurité sociale, la santé, la défense et les subventions vertes. En 2026, le déficit devrait augmenter à -2,4 % du PIB en raison d'une dépense exceptionnelle de 8,5 Md€ liée à une réforme des retraites militaires. Ainsi, le ratio de la dette devrait progresser, passant de 43,5 % du PIB en 2024 à 44,5 % en 2025, puis à 47,2 % en 2026.

En parallèle de la publication des prévisions à court terme, le CPB a actualisé ses prévisions à moyen-long terme. En 2033, le PIB en valeur devrait être supérieur de 7 % par rapport à l'estimation initiale, en raison d'une évolution plus favorable des taux de participation et du chômage, résultant d'une mise à jour des modèles et d'une dynamique de prix plus soutenue.

Selon un rapport du CPB, plus d'1 Md€ d'aides sociales n'ont pas été distribuées en 2021

Selon un [rapport](#) du Bureau central de la planification (CPB), plus d'1 Md€ d'allocations sociales relevant de la prime au logement, de la prime de soins ou du budget lié aux enfants sont restés non distribués en 2021 en raison de la non-demande d'aides par de nombreuses personnes éligibles. Les catégories les plus concernées par ce phénomène sont les travailleurs indépendants et les néo-retraités. Le CPB observe, entre autres, une augmentation de la non-demande d'aide au logement, passant de 10 en 2018 à 12 % en 2021, dont plus de 25 % des travailleurs indépendants. A l'inverse, le taux de non-recours pour l'allocation « budget enfant » a diminué de 6,5 pp entre 2016 et 2021 pour s'établir à 8,5 %. Le CPB identifie le manque d'information comme l'une des causes majeures de ce non-recours.

Invest international crée un fonds pour garantir l'accès aux matières premières critiques

Le 3 mars 2025, [Invest International](#) a annoncé la création d'un fonds d'investissement public-privé visant à garantir l'accès des Pays-Bas aux matières premières critiques. Ce fonds a pour objectif de réduire la dépendance des Pays-Bas et de l'Europe vis-à-vis de l'approvisionnement en matières premières, en exploitant les technologies néerlandaises pour optimiser leur utilisation, étendre les efforts de recyclage et explorer des alternatives viables. Bien que le montant exact destiné aux entreprises n'ait pas encore été déterminé, le fonds se concentrera principalement sur les matières premières essentielles à la transition énergétique (lithium, cobalt, nickel, aluminium, etc.), ainsi que sur celles nécessaires aux secteurs numériques et aux industries de haute technologie. L'une des priorités de ce fonds est également de renforcer la coopération en matière

d'approvisionnement en matières premières entre les Pays-Bas et d'autres pays tels que le Canada, l'Australie, le Chili et l'Afrique du Sud. Pour rappel, Invest International a été fondée en 2021 par le gouvernement néerlandais et la banque de développement néerlandaise FMO, dans le but de soutenir les entreprises désireuses d'élargir leurs activités sur les marchés internationaux.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Services Économiques de La Haye et Bruxelles

aude.robin-mitreviski@dgtrésor.gouv.fr, arnaud.boullanger@dgtrésor.gouv.fr

Rédaction : SER de de La Haye et SE de Bruxelles

Abonnez-vous : lahaye@dgtrésor.gouv.fr